

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas personnellement avec M. Teron, monsieur l'Orateur, mais on m'a informé des dispositions qu'il compte prendre pendant son congé. A mon avis, le gouvernement devrait se féliciter de pouvoir garder des hommes d'un calibre et d'une compétence aussi élevés à son service, plutôt que de les voir retourner au secteur privé où ils pourraient faire énormément plus d'argent.

M. Oberle: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après un article paru hier dans le *Globe and Mail*, M. Teron aurait dit avoir été conseillé ou consulté par ses amis—et le premier ministre compte parmi ses amis intimes—qui lui auraient dit qu'il faut être «un idéaliste ou un idiot» pour continuer à faire ce qu'il fait. Lequel de ces deux qualificatifs le premier ministre attribue-t-il à M. Teron et laquelle de ces deux qualités convient le mieux pour occuper le portefeuille que détenait M. Teron?

M. Trudeau: Je compte parmi les amis de M. Teron, monsieur l'Orateur, mais je puis assurer le député qu'il ne m'a pas consulté à ce sujet. Quant au député, il n'est pas un ami. Si j'avais à dire s'il est un idéaliste ou un idiot, j'emploierais un mot de trop. Je sais ce qu'il est.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À CRANBROOK—LA RESPONSABILITÉ ENVERS LES PERSONNES À CHARGE DES VICTIMES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le *Vancouver Province* de mercredi dernier fait dire au ministre qu'il est impossible au gouvernement fédéral de contribuer à un fonds commun chargé d'indemniser rapidement les parents des victimes du tragique écrasement d'avion survenu à Cranbrook il y a quelques mois. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qui fait problème et pourquoi son ministère a jugé ne pas pouvoir contribuer à ce fonds commun?

● (1132)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la difficulté est d'ordre juridique, c'est-à-dire qu'on ne peut payer d'indemnités quand la responsabilité n'est pas établie.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien la situation, il s'agirait tout d'abord de constituer une caisse commune, puis d'établir la responsabilité de tous les participants. La difficulté est-elle attribuable aux lois fédérales ou aux dispositions d'une loi provinciale?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je dois m'en tenir à la position fédérale, à la loi fédérale, mais les pouvoirs font défaut pour verser des indemnités en l'occurrence. J'ai bien précisé que nous étions parfaitement disposés à faire partie d'une équipe de négociation en vue de régler les questions de responsabilité et de dommages-intérêts aussi rapidement et efficacement que possible. Toutefois, j'ai été avisé que nous ne pou-

Questions orales

vions verser d'indemnités dans les circonstances qui nous ont été exposées.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire si la difficulté réside dans la loi fédérale en vigueur ou dans les règlements? Je pose cette question sérieusement, car s'il s'agit des règlements, le ministre a alors le droit et le pouvoir de faire les accommodements voulus dans cette affaire. Si la difficulté est attribuable à la loi fédérale, elle pourrait être modifiée, étant donné la gravité de cet accident.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que s'il suffisait d'un simple changement pour régler l'affaire, on me l'aurait signalé. J'ai été avisé que c'est l'absence des pouvoirs juridiques voulus pour effectuer le paiement qui exigerait une mesure législative de quelque sorte. Je ne suis pas certain que cette solution législative soit assez simple pour que nous puissions y avoir recours dans la laps de temps encore à notre disposition.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ACCORDE ENCORE UNE SUBVENTION DE 2C. LA LIVRE POUR LA PRISE DE POISSONS DE FOND—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement mais, en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire. Ce dernier pourrait-il dire à la Chambre si le ministère des Pêches a décidé d'abandonner l'excellente politique qu'il avait mise de l'avant, il y a quelques années, en vue d'assurer un revenu raisonnable aux pêcheurs en difficulté, laquelle prévoyait une subvention de 2c. la livre pour les prises de poissons de fond? Dans l'affirmative, est-ce que le ministre serait prêt à réviser sa décision, au moins jusqu'à ce que ces ressources redeviennent à la normale?

[Traduction]

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministre sait qu'on a demandé une subvention pour la pêche au poisson de fond. Je crois que le ministère annoncera bientôt ses intentions à ce sujet et j'espère que le député sera patient d'ici là.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE NE PAS CONSIDÉRER L'AUGMENTATION DE LA PENSION D'INVALIDITÉ COMME UN REVENU

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants et concerne une question dont nous avons discuté lors d'une récente séance du comité des affaires des anciens combattants. Bien entendu, à ce moment-là, le ministre n'a pu que prendre note de ma question.